

GRANIER

Document
à conserver

UNE VALLÉE **DURABLE** POUR TOUS

Risques Naturels et Technologiques :
LES BONS RÉFLEXES FACE AU DANGER !

GRANIER

**Document
à conserver**



UNE VALLÉE **DURABLE** POUR TOUS

**Risques Naturels et Technologiques :
LES BONS RÉFLEXES FACE AU DANGER !**

LE MOT

> DU MAIRE

Granier comme bien d'autres communes de montagne, concentre une grande potentialité de risques majeurs qu'ils soient d'origines naturelles (avalanches, glissement de terrain...) ou technologiques (nucléaire, transport de marchandises dangereuses)

Si notre commune n'est pas plus exposée qu'une autre, nous ne sommes pourtant pas à l'abri d'une catastrophe naturelle ou technologique majeure. Face à cette situation, notre rôle est de tout mettre en œuvre pour votre sécurité. Un plan communal de sauvegarde a donc été élaboré par les élus, afin de s'organiser au mieux en cas de crise et assurer le jour « J » la protection et la mise en sécurité de la population.

Mais l'actualité nous rappelle combien nous devons rester humbles devant la puissance dévastatrice de certains phénomènes. Même si nous tenterons d'intervenir au mieux en cas de besoin, rien ne remplacera votre mobilisation et votre participation pour le bon déroulement des opérations de secours. La meilleure des préventions repose sur la conscience du risque, et la population doit être associée à la démarche.

Ce guide simple est destiné à vous sensibiliser sur les risques naturels ou technologiques, sur leurs conséquences et sur les mesures de sauvegarde que vous pourriez être amené à prendre pour vous en protéger.

Dans votre intérêt, conservez-le précieusement.

Informé et responsable, chacun d'entre vous pourra ainsi mieux réagir, relayer l'information et se mobiliser en cas de crise importante.

Pour que chacun soit un acteur actif de sa sécurité, et de celle des autres.

Georges Couget

Maire de Granier



> SOMMAIRE

- | | | | |
|-------|-------------------------|---------|-----------------------------------|
| > 2 | LE MOT DU MAIRE | > 10-11 | MÉTÉO |
| > 3 | LE RISQUE MAJEUR | > 12 | SÉISME |
| > 4 | L'ALERTE | > 13 | NUCLÉAIRE |
| > 5 | LES BONS RÉFLEXES | > 14 | TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES |
| > 6-7 | EN CAS DE RISQUE MAJEUR | > 15 | POUR EN SAVOIR PLUS |
| > 8-9 | AVALANCHE | | |

Le risque

> MAJEUR

Le risque majeur se définit comme **UN ÉVÈNEMENT BRUTAL ET LE PLUS SOUVENT IMPRÉVU**, d'origine naturelle ou technologique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.



L'aléa



L'enjeu



Le risque



> L'ALERTE

En cas d'évènement grave, l'alerte et l'information de la population relèvent de la responsabilité de l'État et des maires.

À l'heure actuelle, la commune de Granier utilise les moyens suivants :

- > Le porte à porte organisé
- > Les radios (103.9 France Bleu Pays de Savoie) ou télévisions

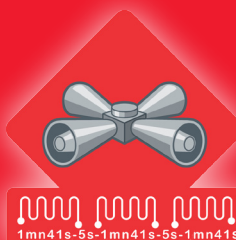
A Savoir !

Le signal national d'alerte

> Début de l'alerte

Ce signal consiste en trois émissions successives d'une minute 41 secondes chacune et séparées par des intervalles de cinq secondes, d'un son montant et descendant.

- > La mise à l'abri immédiate est la protection la plus efficace, elle permet d'attendre la fin de l'alerte ou le cas échéant l'arrivée des secours en vue d'une évacuation.



> Fin de l'alerte

Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.



Ayez

> LES BONS RÉFLEXES !

> Ce qu'il faut faire...



> Mettez vous à l'abri :

Entrez dans le bâtiment le plus proche, de préférence dans une pièce sans fenêtre, munissez-vous d'une radio et attendez les consignes avant de ressortir. Si vous êtes en voiture, gardez-vous et entrez dans le bâtiment le plus proche. Il s'agit de vous protéger physiquement. Dans le cas d'un séisme, la mise à l'abri se fait à l'extérieur, loin des bâtiments.



> Écoutez la radio 103.9 France Bleu Pays de Savoie :

Vous pourrez connaître la nature du danger, son évolution ainsi que les consignes de sécurité à suivre. Munissez-vous d'une radio à piles, l'électricité peut être coupée.



> Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités :

Réunissez vos papiers d'identité, vos effets personnels indispensables (médicaments, lunettes...), de l'eau, des vêtements appropriés, lampes de poche, couvertures. Pensez à vos voisins qui sont seuls et non autonomes (personnes âgées, handicapées...).



> Coupez le gaz et l'électricité :

Pour éviter les risques d'explosion ou de court circuit.

> ... et ne pas faire



> N'allez pas chercher vos enfants à l'école :

Les enseignants les mettront en sécurité grâce à leur Plan Particulier de Mise en Sécurité qui organise la sécurité des enfants dès la réception de l'alerte, et ce jusqu'à l'arrivée des secours. Vous ne feriez qu'encombrer les voies de circulation, vous exposer ou les exposer au danger inutilement.



> Ne téléphonez pas :

Tous les renseignements vous seront fournis par la radio. Libérez les lignes pour les secours, qu'il s'agisse du téléphone fixe ou du portable.

Qui fait quoi

> EN CAS DE RISQUE MAJEUR ?

1

Un camion transportant des produits chimiques s'est renversé à proximité du centre de la commune. Une fuite pourrait engendrer un nuage toxique ou une explosion...



2

Les services de secours et de sécurité interviennent sur le lieu de l'accident. Le Maire est Directeur des Opérations de Secours, il assure la coordination des opérations.



3

Il déclenche si besoin son Plan Communal de Sauvegarde et assure avec son équipe les mesures de protection de la population. Son poste de commandement est installé en mairie.



4

Les services municipaux sont organisés avec des missions très précises qu'elles soient d'ordre techniques (logistique, circulation...) ou de soutien (hébergement, ravitaillement).



5

Si le sinistre dépasse les capacités techniques de la commune, ou s'il touche plusieurs communes, le Préfet devient Directeur des Opérations de Secours. Il déclenche le plan ORSEC ou un autre plan d'urgence (Plan Rouge...).



7

Les radios diffusent les consignes de sécurité. Mettez-vous à l'abri en attendant la levée de l'alerte, ou en vue d'une évacuation si elle est nécessaire.



6

Les enfants à l'école sont mis en sécurité. Le personnel scolaire a réalisé un Plan Particulier de Mise en Sûreté, afin de faire face à une situation de risque.



Illustration : Laura Broissand



Le risque

> AVALANCHE



À chaque chute, la qualité de la neige varie.

Après son dépôt, cette neige évolue sous l'effet de son poids, du vent et de la température.

Le manteau neigeux est stable tant que sa résistance est supérieure ou égale aux effets de la pesanteur.

Sinon c'est l'avalanche...

La commune compte sur son territoire plusieurs couloirs d'avalanche identifiés au travers de la Carte de Localisation des Phénomènes Avalancheux (CLPA).

Le village de la Thuile et la route qui le relie à Granier est particulièrement concerné par ce phénomène. La photo ci contre illustre l'avalanche qui a frappé le hameau en 1981.



> Les bons réflexes

Consignes spécifiques

Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment exposé :

- > Fermez les volets.
- > Écoutez la radio.
- > Évacuez sur ordre.



Si vous êtes en voiture :

- > Respectez la signalisation si une route est coupée. Ne pas franchir les barrières.
- > Ne stationnez pas en zone de risque d'avalanche.

Évènement marquant

Le 20 Janvier 1981,

A la suite de très importantes chutes de neige, deux avalanches se déclenchent au dessus du hameau de la Thuile.

L'avalanche de Grande Rave Cretiere se produit aux environs de 13h. Une partie des écoulements suit la combe et s'engoufre dans le couloir surplombant le village, tandis qu'une autre partie se propage à travers la forêt et débouche sur les prés en amont de la Thuile. Les deux coulées atteignent le hameau, détruisant cinq maisons d'habitation et cinq voitures stationnées sur un parking, sans faire de victimes

Autour de 16h30 l'avalanche du couloir du Mial se déclenche et menace le Chef-lieu, heureusement sans l'atteindre.

> Les mesures de prévention à GRANIER

La prise en compte du risque dans l'aménagement

Un des meilleurs moyens de prévention est d'éviter d'urbaniser les zones les plus exposées. Le PIZ (Plan d'indexation en Z) est un document informatif qui permet de prendre en compte les risques naturels dans l'aménagement. Pour les zones exposées, il peut prescrire ou recommander la mise en œuvre de protections individuelles ou collectives adaptées en fonction de l'intensité du phénomène redouté et de l'efficacité des ouvrages de protection existant.



Pour l'existant, la commune a installé des ouvrages de protection dans les zones les plus sensibles. Banquettes, râteliers, filets, tourne et digues composent ce dispositif.



Rappel !

Si vous êtes en ski hors piste ou de randonnée, cette pratique comporte des risques :

Avant :

Toujours s'informer des conditions neigeuses, demander l'avis des pisteurs et respecter les consignes de sécurité (arva, pelle, sonde)



Drapeau jaune > Risque faible



Drapeau à damier jaune et noir > Risque marqué

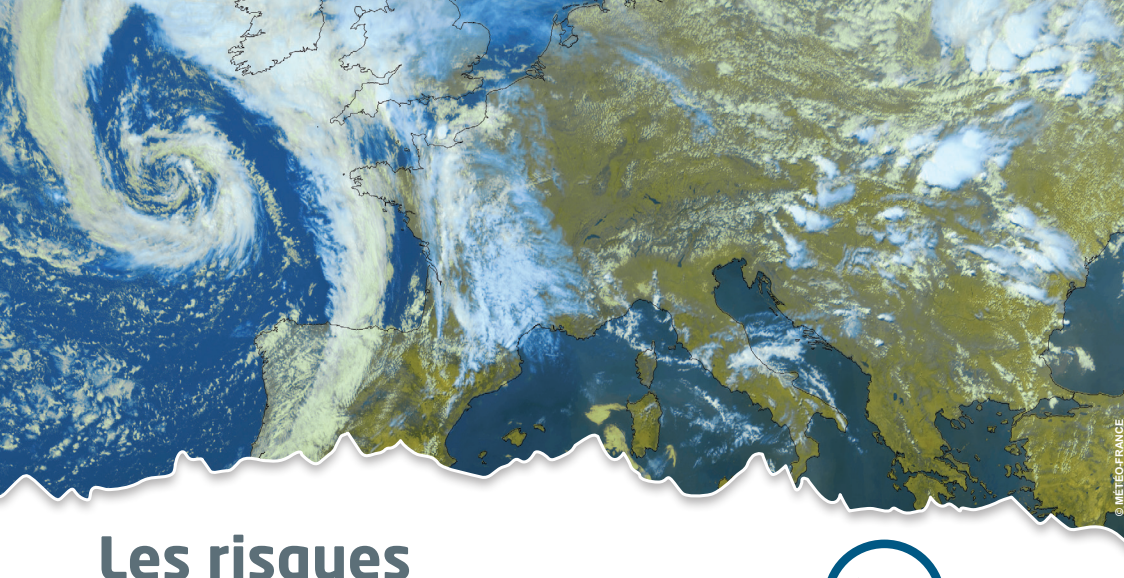


Drapeau noir > Risque généralisé

Pendant :

Fuir latéralement, essayer de nager, former une poche d'air





Les risques

> MÉTÉOROLOGIQUES



Fortes chutes de neige, orages, vents violents... sont autant de risques météorologiques qui peuvent affecter notre commune

Afin d'anticiper les conséquences de ces phénomènes, Météo-France diffuse une carte de vigilance qui signale si un danger menace le département dans les prochaines 24 heures.

Il existe quatre couleurs : vert, jaune, orange, rouge, pour quatre niveaux de vigilance (voir page ci contre).

Dès le niveau orange, qui prévoit un phénomène dangereux de forte intensité, les pouvoirs publics s'organisent pour réagir : mise à l'abri des éventuels campeurs installés sur la commune, annulation des manifestations en plein air, sablage et salage des routes en hiver...

À savoir :

Les risques météorologiques

 vent violent	 avalanche
 pluie/inondation	 canicule
 orages	 grand froid
 neige/verglas	



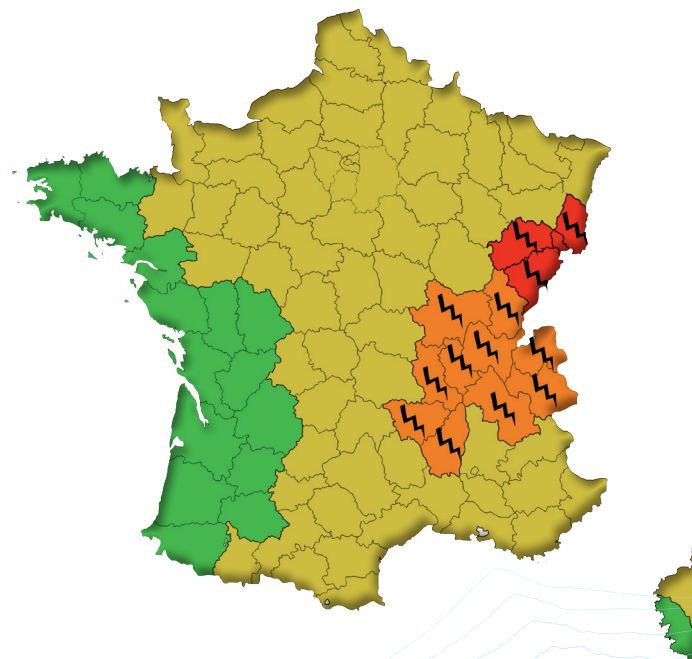
> Jouez la prudence, informez-vous!

La vigilance météo est une information mise à la disposition de tous.

Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site **www.meteo.fr** et relayées par les médias ou par téléphone au **32 50**.

> Dès le niveau orange, suivez les conseils de comportements.

> Assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans complication et sans danger !



> Niveaux de vigilance

-  Pas de vigilance particulière.
-  Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique, tenez vous au courant de l'évolution météorologique.
-  Soyez très vigilants : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus, suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.
-  Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus, conformez vous aux consignes émises par les pouvoirs publics.





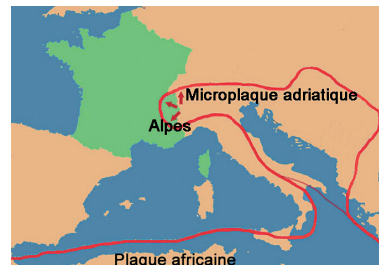
Le risque SÉISME



Le risque
SISMIQUE

Les séismes alpins trouvent leur origine dans l'affrontement des plaques tectoniques : la plaque africaine pousse la microplaque adriatique qui elle-même rentre en collision avec la plaque eurasiennne.

La vallée de la Tarentaise est soumise à une activité sismique fréquente mais modérée en magnitude. La commune de Granier est classée en zone de sismicité très faible (1A), un risque à ne pas négliger pour autant.



Les mesures de prévention

Si les mécanismes des séismes sont aujourd'hui mieux connus, ils demeurent encore un phénomène imprévisible. Seules des mesures de prévention peuvent, par conséquent, être mises en œuvre.

- sensibilisation de la population,
- application de règles parasismiques pour les constructions, nouvelles ou existantes, afin de réduire la vulnérabilité du bâti.

Les bons réflexes

Consignes générales



Consignes spécifiques

Pendant la première secousse



- > Restez là où vous êtes
- > À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide ou un mur porteur, éloignez-vous des fenêtres.
- > À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments, des fils électriques ou de tout ce qui peut tomber.
- > En voiture, arrêtez-vous et attendez la fin des premières secousses avant de sortir.

À savoir : La force du séisme ou magnitude se mesure en indice sur l'échelle de Richter. Un indice de 4 correspond à des secousses sans gravité, un indice de 5 à 7 qualifie un séisme grave, de 7 à 9 un séisme destructeur.



Pour mémoire, le séisme d'Annecy en 1996 avait une magnitude de 5.2.

Après la première secousse

- > Méfiez-vous, des répliques peuvent se produire.
- > Après un séisme important, évacuez les immeubles par les escaliers.



Le risque NUCLÉAIRE



Le risque
NUCLÉAIRE

Le risque nucléaire est un évènement accidentel engendrant des risques d'irradiation (exposition à un champ de rayonnements radioactifs) ou de contamination (contact avec une source radioactive par inhalation ou ingestion). Les conséquences pour la santé de l'individu dépendent de la dose absorbée.

Les centrales les plus proches de Granier sont à plus de 100 km (Ain, Drome, Isère), mais il faut en tenir compte. Un nuage radioactif peut parcourir des milliers de kilomètres.

Les mesures de prévention

En cas de catastrophe majeure, les autorités pourraient prendre des contre mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan de distribution de pastilles d'iode. L'absorption préventive ou aussi précoce que possible d'un comprimé d'iode stable sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer notamment chez les enfants. Des pastilles d'iode seraient donc distribuées à la population de moins de 25 ans et à toutes les femmes enceintes.

A savoir : Des comprimés seront directement distribués dans les écoles, crèches et garderies.



Les bons réflexes

Consignes générales



Consignes spécifiques



- > Fermez et bouchez les entrées d'air (portes, fenêtres et aérations)
- > Les personnes sensibles à l'iode radioactif (moins de 25 ans et femmes enceintes) sont invitées à se rendre à l'école, afin de recevoir leur pastille d'iode



Le risque

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

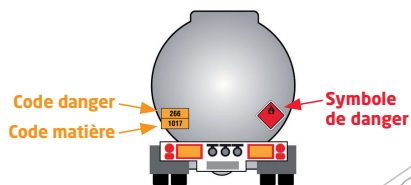


Les matières dangereuses sont des substances ou objets présentant un danger pour la santé, la sécurité, les biens ou l'environnement.

Leur transport est plus important le long des grands axes de circulation, mais un accident peut cependant arriver n'importe où, du fait des besoins domestiques : livraison d'hydrocarbure dans les stations services, de fioul et de gaz chez les particuliers...

Les mesures de prévention et réglementation

La circulation des matières dangereuses par voies routières et ferroviaires est réglementée par des accords européens, elle peut aussi être régulée par un arrêté du préfet ou du maire. La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule, permettant ainsi aux services d'intervention de connaître immédiatement la dangerosité du produit et le risque induit.



SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT :

Relevez si possible les numéros sur la plaque orange à l'avant ou à l'arrière du camion, ainsi que le pictogramme qui affiche le symbole du danger principal, pour permettre aux secours d'identifier les produits.

Éloignez-vous le plus rapidement possible.

ALERTEZ LES SECOURS AU 18 OU 112

Les bons réflexes

Consignes générales



Consignes spécifiques :



- > Fermez et bouchez les entrées d'air (portes, fenêtres et aérations),
- > Arrêtez le chauffage, la climatisation, la ventilation, pour limiter la pénétration des produits toxiques dans votre abri.



Ne fumez pas et évitez toute flamme ou étincelle (danger d'explosion)

Le risque



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Pour

EN SAVOIR PLUS !

Mairie de Granier

Mairie
Chef-lieu
73210 Granier
Tél: 04 79 09 73 59

Le site Internet de l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise

DICRIM, document d'information communal sur les risques majeurs, téléchargeable sur www.tarentaise-vanoise.fr

IRMA

Institut des Risques MAjeurs
15, rue Eugène Faure - 38000 Grenoble
Tél. 04 76 47 73 73
www.irma-grenoble.com

Préfecture de la Savoie

Information et prévention des risques en Savoie
www.savoie.pref.gouv.fr

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement et de l'Aménagement Durables

Portail Internet du ministère dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Pamplémousse 04 79 37 87 66
Édition 2009 - Directeur de publication : Georges Couget
Comité de rédaction : Océane Vibert(APTV), Georges Couget
Crédits photographiques : Commune de Granier, SPM, RTM73, SDIS 73, Prim.net, IRMA, METEO FRANCE, EDF, Evan Schneider ONU, A Prudhor ANENA,
Nantes Métropole, Mairie de Aime, Océane Vibert
Illustrations: Laura Broissand
Impression:

Pour
EN SAVOIR PLUS !

> En cas de danger ou d'alerte

> Consignes à respecter



> Abritez-vous



> Écoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9



> Coupez le gaz et l'électricité



> Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités



> N'allez pas chercher vos enfants à l'école



> Ne téléphonez pas

> Pour donner l'alerte si vous êtes témoin d'un accident

- > Pompiers : 18 ou 112
- > Samu : 15 ou 112
- > Gendarmerie nationale : 17
- > Mairie de Granier : 04 79 09 73 59